



La Ville de Paris poursuit le dialogue avec les migrants du lycée Jean Quarré

Une centaine de migrants occupe depuis vendredi le lycée désaffecté Jean Quarré (19e). La Ville de Paris poursuit le dialogue pour une sortie par le haut de cette situation. Elle réitère sa demande d'obtenir la liste des personnes concernées, afin d'étudier avec l'Etat des solutions d'hébergement.

Depuis quatre jours, une centaine de migrants et un collectif occupent l'ancien lycée Jean Quarré (19e). Il s'agit d'un établissement désaffecté depuis quatre ans, auparavant propriété de la Région Ile-de-France et récemment cédé à la Ville de Paris.

« Cette occupation est un signe supplémentaire de la crise migratoire sans précédent à laquelle la France, et en particulier Paris, sont confrontés depuis le début de l'année. Nous avons un devoir de solidarité envers ces personnes jetées malgré elles sur les routes de l'exode et qui ont traversé des épreuves terribles pour arriver jusqu'ici », a souligné lundi Bruno Julliard, premier adjoint à la Maire de Paris, lors d'un point presse à l'Hôtel de Ville.

L'édile a rappelé les moyens considérables mobilisés ces derniers mois par l'Etat, en lien avec la Ville de Paris et les associations : « Cinq opérations humanitaires se sont tenues depuis début juin. Chaque fois, notre méthode a été la même : recenser les besoins, mobiliser les hébergements adaptés et mener un accompagnement social pour faciliter le dépôt des demandes d'asile. Près de 1.300 migrants présents dans la capitale ont ainsi été mis à l'abri et bénéficient toujours aujourd'hui d'un hébergement. Ce temps de respiration leur permet de décider sereinement s'ils souhaitent rester en France et de réaliser leurs démarches ».

Recenser les personnes présentes à Jean Quarré

Dès vendredi, une délégation de la Ville de Paris s'est rendue au lycée Jean Quarré pour ouvrir le dialogue. Après plusieurs heures de discussion constructive, un accord a été trouvé avec les occupants : ceux-ci se sont engagés à remettre la liste des personnes concernées et de leurs situations, afin que la Ville étudie avec l'Etat des solutions d'hébergement et d'accompagnement social. La mise à l'abri des occupants permettra ensuite de libérer les lieux dans le calme.

Mardi, la Ville est toujours dans l'attente de cette liste et réitère sa demande. « Ce recensement est indispensable pour rechercher avec l'Etat des hébergements d'urgence adaptés aux besoins.

Sans lui, nous ne pouvons pas savoir quelles personnes souhaitent rester ensemble, quelles sont celles qui ont des liens de parenté, etc », détaille Bruno Julliard. « Les travailleurs sociaux se voyant refuser l'accès au lycée, la Ville appelle le collectif présent sur place à faire preuve de responsabilité, en faisant acte de pédagogie auprès des migrants, en les informant sur leurs droits, afin de les rassurer sur la constitution de cette liste. Le statu quo n'est pas une solution », insiste l'édile.

La Ville de Paris souhaite également effectuer une visite technique de l'ancien lycée. « Le lieu est désaffecté depuis quatre ans. Les installations électriques sont en partie obsolètes, les sanitaires sont anciens... Il est indispensable de vérifier la salubrité du bâtiment et de s'assurer que les migrants y sont en sécurité, notamment en cas d'incendie », explique Bruno Julliard. Malheureusement, cette visite n'a jusqu'à présent pas été rendue possible par les occupants.

« Face à cette situation migratoire inédite, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour venir en aide aux migrants. Les associations – Emmaüs Solidarité, France Terre d'Asile, Aurore, Entraide – font à ce titre un travail exceptionnel sur le terrain », souligne le premier adjoint. « Des collectifs font aussi leur apparition. Ils sont souvent composés de gens de bonne volonté, qui veulent se rendre utiles. Mais les collectifs n'ont pas de statut et de représentants officiels, contrairement aux associations. Cette absence de référents complique le dialogue », pointe-t-il.

Bientôt de nouveaux centres d'hébergement d'urgence

L'Etat a annoncé dès juin un plan ambitieux de renforcement des capacités d'hébergement d'urgence et de places pour les demandeurs d'asile et les réfugiés. La Ville de Paris a tenu à le soutenir dans sa mise en œuvre, en recensant son bâti et son foncier disponibles.

« Dans le cadre de ses opérations d'aménagements – créations de logements sociaux, d'équipements publics – Paris comptait en juillet une quarantaine de bâtiments temporairement vacants, dont les deux tiers sont très vétustes et inaccessibles, mais dont un tiers pourrait faire l'objet d'une mise à disposition associative temporaire, après quelques travaux indispensables », détaille Bruno Julliard.

« Pour cette douzaine de bâtiments, nous examinons chaque fois s'il est possible de créer un centre d'hébergement. Si ce n'est pas le cas, nous destinons ces lieux à d'autres activités associatives. Deux centres ont ainsi été ouverts depuis le début de l'année. D'autres sont à l'étude, dont l'ancien lycée Jean Quarré », explique-t-il.

« Cependant, chacun peut comprendre qu'ouvrir un lieu ne peut pas se faire du jour au lendemain », précise le premier adjoint. « Il faut compter quelques semaines pour réaliser des travaux de réhabilitation, de salubrité, de normes incendie, etc. Nous faisons au plus vite, tout en veillant à assurer confort et sécurité pour les personnes hébergées », conclut-il.

Contact presse : Matthieu Lamarre / 01.42.76.49.61 / presse@paris.fr